

## CONTACTS UTILES

Direction Régionale Interdépartementale de  
l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
(D.R.I.E.E.T.S.)

11 Boulevard des Bouvets  
92000 NANTERRE  
01.47.86.40.00.

[idf-ut92.uc4@drieets.gouv.fr](mailto:idf-ut92.uc4@drieets.gouv.fr)

Croix Rouge – Unité Locale de Puteaux  
Formations PSC1 et IPSEN

2 rue des Fusillés de la Résistance  
92800 PUTEAUX  
01 47 76 11 18

<https://hautsdeSeine.croix-rouge.fr/puteaux/>

## LIENS

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance)

La Famille est rattachée au Ministère des Solidarités et de la Santé. Actualités réglementaires, dossiers de presse, contacts utiles.

[www.servicessalapersonne.gouv.fr](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr)

Informations essentielles sur les services à la personne et le CESU

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

Suivre l'intégralité du processus de rémunération au salarié et de bénéficier des prestations familiales auxquelles les parents ont droit.

## N° D'URGENCE

<b>Appel gratuit 24h/24</b>	<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN
<b>15</b> SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	<b>17</b> POLICE SECOURS
<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Centre Antipoison de Paris : 01 40 05 48

 **enfance & partage**  
allo parents bébé

0 800 00 34 56 Service & appel gratuits

Numéro vert d'aide et de soutien à la parentalité,  
Allo Parents Bébé a pour mission d'écouter,  
de soutenir et d'orienter les parents inquiets  
dès la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Inscriptions et informations à :

**PUTEAUX INFORMATION JEUNESSE**

4 rue Marcellin Berthelot - 92800 Puteaux



Puteaux  
Information  
Jeunesse

01 41 02 95 53

 [sij@mairie-puteaux.fr](mailto:sij@mairie-puteaux.fr)

*Ce service repose sur une simple mise en relation,  
la structure ne pourra donc être tenue responsable  
en cas de désaccord ou d'un incident survenu  
dans le cadre du contrat de travail.*



Vous êtes à la recherche  
d'un ou d'une baby-sitter de façon  
ponctuelle ou plus régulière  
après la classe.

Puteaux Information Jeunesse  
vous met en relation avec la  
personne de votre choix et vous  
permet de solutionner ainsi votre  
besoin de mode de garde.

Âgés de 16 à 30 ans, les profils et  
les niveaux d'expérience variés  
sauront vous satisfaire.



## — Définir notre service

- Réservé aux putéoliens, gratuit et valable 1 an.
- Les baby-sitters inscrits dans nos fichiers peuvent intervenir à tout moment de l'année de façon régulière ou occasionnelle en fonction de vos besoins et de vos critères d'exigence.
- Âgés entre 16 et 30 ans, ils/elles habitent ou étudient à Puteaux.
- Nous sommes très attentifs à l'expérience acquise dans la garde d'enfants et aux atouts complémentaires comme : le permis B, un véhicule, un BAFA, les formations des gestes de Premiers Secours telles que le PSC1 ou l'IPSEN (Initiation aux Premiers Secours Enfants et Nourrissons), la formation spécifique au baby-sitting, l'expérience de garde d'enfant y compris des frères et des sœurs.

## — Déclarer son employé

Déclarer son employé, c'est avant tout être en règle avec la loi qui interdit le travail dissimulé.

De plus, cela apporte de nombreux avantages : droits sociaux pour le salarié (maladie, retraite...) et des aides financières pour l'employeur (déduction ou crédit d'impôt).

Deux moyens très simples sont à la disposition des parents sur Internet et leur permettent de bénéficier de la déduction d'impôts sur les revenus de 50% des sommes investis pour l'emploi du personnel à domicile :

- **Le C.E.S.U. déclaratif** : il simplifie la déclaration des salariés du particulier employeur. Il lui suffit de remplir le volet social mensuel directement sur Internet via le CESU en ligne : calcul des cotisations sociales, réalisation du bulletin de salaire.

- **La PAJEMPLOI** : la solution la plus intéressante pour les enfants de moins de 6 ans

Le système PAJEMPLOI joue le même rôle que le CESU déclaratif mais permet de bénéficier des aides de la C.A.F. « Paje, complément mode de garde » sur les cotisations sociales et sur le salaire net versé à leurs gardes d'enfants. Dans ce cas, le C.E.S.U. déclaratif n'est pas cumulable avec la P.A.J.E.

## — Rédiger un contrat de travail

Au-delà de 8 heures de travail et dans une période régulière de plus de 4 semaines, la rédaction d'un contrat de travail est obligatoire pour fixer clairement les termes de l'accord (horaires, salaire, durée du contrat, missions...)

## — Fixer les salaires

Le salaire minimum d'un baby-sitter doit correspondre au SMIC, soit 11,64 € brut de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La garde d'enfant est assimilée à un emploi à caractère familial, régi par la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur.

**Attention** : pour les salariés mineurs le minimum légal est différent :

- 17 ans et moins : 9,22 € brut/heure
- Entre 17 et 18 ans : 10,37 € brut/heure

Le travail de nuit est interdit pour les mineurs.

Dans tous les cas, la famille et le baby-sitter doivent se mettre d'accord pour définir un tarif qui convienne à chacun. Il peut être majoré en fonction de l'expérience ou du nombre d'enfants à garder.

## — Choisir son mode de règlement

- Les espèces
- Le chèque bancaire
- Le virement bancaire
- Le C.E.S.U.

## — Connaître les horaires

Il n'existe pas, dans le cadre du baby-sitting, d'heures majorées pour travail de nuit par exemple. Quels que soient les horaires de début et de fin de l'intervention, il n'y aura pas de changement de coût horaire.

Un mineur ne peut travailler plus de 4h30 consécutives (au-delà une pause de 30 minutes est obligatoire) et peut travailler 8 heures par jour. Un majeur lui, peut travailler 10 heures par jour.

## — La responsabilité

Vérifiez auprès de vos assurances si elle couvre le risque des dommages causés aux tiers par une personne à votre service, sinon une extension de votre contrat.

Laissez vos numéros de téléphone et d'urgence.

Si l'heure est tardive, il serait bienveillant de raccompagner le/la jeune.

## — Les formations aux premiers secours

I.P.S.E.N. et P.S.C.1. dispensées par la Croix Rouge de Puteaux.